S12.1X fracture de la deuxième vertèbre cervicale

X représente un chiffre quelconque, y compris toutes les sous-catégories du code diagnostic S121

Nombre de cas par année	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Extrapolation du nombre de cas par année	96	41
dont cas avec diagnostic isolé	6	6

Socio-démographie	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Age moyen	48.3	56.4
Age médian	49.58	56.3
Proportion des accidents professionnels	4%	2%
part des femmes	16%	5%

Frais de traitement (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	69477	19006
Médiane des prestations	23129	15195
10% des cas ont des prestations inférieures à	9	0
10% des cas ont des prestations supérieures à	197622	44883
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	60%	33%

Total des prestations d´assurance (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	214347	97623
Médiane des prestations	45666	41676
10% des cas ont des prestations inférieures à	1850	25
10% des cas ont des prestations supérieures à	585020	161162
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	67%	72%

Jours indemnisés	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre de cas avec indemnité journalière par année	80	33
Part de cas avec indemnité journalière	84%	80%
Médiane des prestations	230	145
Moyenne des jours indemnisés (sans rentes)	193	116
Médiane des jours indemnisés (sans rentes)	91	60

Rentes	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre moyen de cas avec décès par année	9	5
Nombre moyen de cas avec IR par année	9	2
Part de cas avec IR	9.2%	3.8%
Degré d´invalidité moyen (tous les cas)	5.1%	1.4%
Degré d´invalidité moyen (cas avec IR)	56%	37%
Somme des degrés d´invalidité par année	489%	60%
Cas avec indemnités pour atteinte à l´intégrité	23%	11%

Extrapolation sur la base d´un échantillon de 176 cas reconnus LAA avec diagnostic(s) S12.1X
en 2016-2020, dont 56 avec ce(s) diagnostic(s) comme diagnostic principal
Pour les cas avec plusieurs diagnostics traumatiques, le diagnostic traumatique principal est celui dont les frais de traitement sont les plus élevés par rapport à la moyenne de tous les cas présentant ledit diagnostic.

S12.1X fracture de la deuxième vertèbre cervicale

X représente un chiffre quelconque, y compris toutes les sous-catégories du code diagnostic S121

Répartition des frais de traitement et des prestations d´assurance (2)

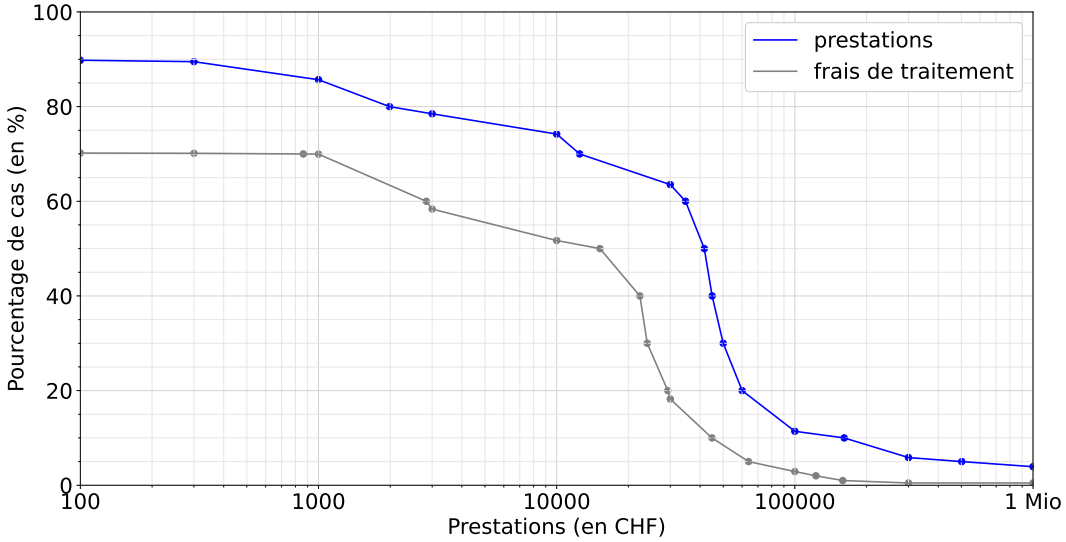

Jours indemnisés jusqu´à la reprise du travail ou la fixation d´une rente (2)

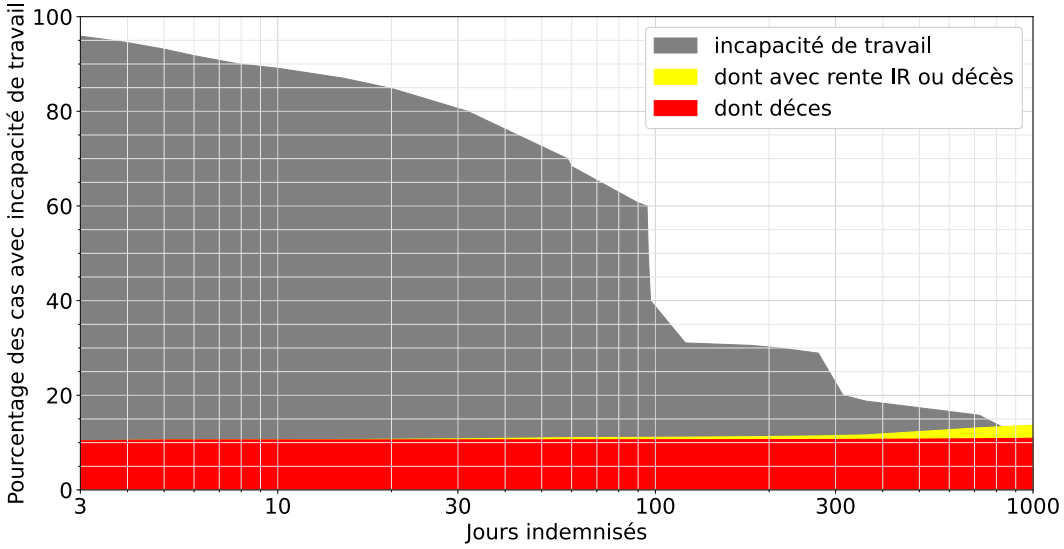

Exemple de lecture:
Après trois mois,61 % des accidentés ne sont pas encore aptes au travail.
Une rente a été allouée pour 13.7% des cas, dont 2.6% de rentes invalidité et 10.9% des cas de décès.